



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/33/287/Corr.1
27 octobre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
Point 54 de l'ordre du jour

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Offres de bourses d'études et de subventions pour l'enseignement
supérieur, destinées aux réfugiés de Palestine

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Page 1

Le paragraphe 3 doit se lire comme suit :

3. Huit Etats Membres; à savoir l'Egypte, les Etats-Unis d'Amérique, le Koweït, la Pologne, la République fédérale d'Allemagne, le Soudan, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la Yougoslavie, ont informé le Commissaire général de l'Office qu'ils offraient déjà des bourses d'études supérieures à des Palestiniens. Un autre pays, le Danemark, a indiqué qu'il offrait des bourses d'études à des étudiants étrangers et que les réfugiés palestiniens pouvaient demander à en bénéficier.
